

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel MAINTENANCE DES VÉHICULES Options A, B et C			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique		3						
<i>Sous-épreuve E11</i> <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E12</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
E2- Analyse préparatoire à une intervention	U2	3	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
<i>Sous-épreuve E31 :</i> <i>Réalisation d'interventions sur véhicule</i>	U31	4	CCF		Ponctuelle Pratique	4 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E32 :</i> <i>Communication technique : Diagnostic sur système mécanique</i>	U32	3	CCF		Ponctuelle orale	10 min + 20 min	CCF	
<i>Sous-épreuve E33 :</i> <i>Diagnostic d'un système piloté</i>	U33	3	CCF		Ponctuelle Pratique	3 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 :</i> <i>Économie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 :</i> Prévention-santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
<i>Sous-épreuve E51 :</i> Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 :</i> Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) : dont 5 minutes de préparation.

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.